

Sécurité alimentaire: arômes de fumée dans les denrées, autorisation (directive 88/388/CEE, règlement (CE) n° 178/2002)

2002/0163(COD) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Minerva Melpomeni MALLIORI (PSE, GR) qui approuve la proposition dans les grandes lignes, sous réserve de quelques amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).